



Extraits du procès-verbal de la réunion n° 5 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2009

Présents : Mr. JP Delchef (Président), Mmes F. Charneux, D. Sonveaux, Mrs J. Ringlet (Vice-Président), M. Collard (Trésorier Général), A. Geurten, A. Kaison, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel, I. Lopez (Secrétaire général)

Excusée : Mme D. Doyen (raisons médicales)

Heure de début de la réunion : 18 heures

Avant d'entamer ses travaux, le Conseil d'Administration se recueille quelques instants en mémoire de monsieur Jean-Pierre Maes, président du comité provincial du Hainaut, décédé d'une longue et pénible maladie.

1. Evaluation de l'Ethias Summer Tour 2009

Les membres du Conseil d'Administration accueillent Mr. Y Slangen, directeur marketing-sponsoring, et prennent connaissance de son rapport et de ses explications suites aux différentes questions posées.

Au terme de l'échange de vues, les constats **suivants** sont établis :

L'Ethias Summer Tour reste l'action de promotion du basketball par excellence. Toutefois pour l'édition 2009, il faut relever que

- Il y a eu trop peu de stagiaires. A ce sujet, la dernière session n'était pas terminée lors du lancement du Summer Tour. Le calendrier des étapes a rendu aléatoire la présence des stagiaires. L'idée de regrouper les étapes d'une même province lors de la même semaine est évoquée
- C'est une action de promotion sans réel retour sportif, il conviendrait de pouvoir tirer des **statistiques**. Voir les statistiques des jeunes qui s'affilient par après.
- Les organes provinciaux n'ont pas été prévenus des étapes du Summer Tour.
- Il n'y a pas d'information donnée aux clubs du passage du Summer tour. L'idéal, le programme, ainsi que la publicité devraient être distribués lors des assemblées provinciales. On pourrait contacter les délégués des jeunes des clubs
- La question de collaborer avec d'autres fédérations est lancée ?
- La mise à disposition du personnel salarié est soulevée.
- Les modalités de publicité (Affiches et folders) sont soulevées (utilité, nombre et diffusion)

L'évaluation finale sera rédigée après la réception du bilan financier

Lors de sa prochaine réunion, le conseil d'administration procédera à l'évaluation du season opening 2009.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2009, tel que publié sur le site le 25 septembre 2009, est approuvé à l'unanimité par les membres du CDA.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

Les points suivants, repris au procès-verbal de la réunion précédente, ont fait l'objet d'un suivi :

6.1 Etat des lieux de l'adaptation du Plan Programme 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé à l'ADEPS par le président.

6.5. Problématique du site Hainautrefs

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance **du courrier** expédié à l'intéressé par le Secrétaire Général.

9.3. Relevés trimestriels de la situation des CP

Le Trésorier Général signale que la dernière situation date de fin juin 2009. Le document du 3ème trimestre sera remis dans le courant du mois d'octobre.

10.2.1 Désignations des arbitres lors des matches avec des équipes de la BLB

Le Conseil d'Administration prend connaissance du tarif et des modalités de désignation proposés par le département arbitrage et les approuve à l'unanimité.

La décision du conseil d'administration a été transmise à la FRBB, VBL et BLB avant application.

4. Assemblée générale du 28 novembre 2009

4.1. L'ordre du jour de l'assemblée générale est fixé comme suit :

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires;
2. Rapport financier de la Commission Financière;
3. Proposition de non indexation du TTA
4. Approbation du T.T.A.
 - 4.1. Fixation de l'amende frappant l'absence d'équipe de jeunes par un club de 1ère provinciale dames
5. Présentation du budget pour l'exercice suivant;
6. Approbation du budget pour l'exercice suivant;
7. Approbation des interprétations données par la Commission Législative;
 - 7.1. Article PA 102
8. Admission, démission et radiation des clubs et membres;
9. Interpellations et motion de confiance;
10. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration;
11. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence;
12. Divers.

4.2. Premier examen du projet de budget 2010

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'avant-projet de budget rédigé par le trésorier général.

Il convient de souligner que le budget 2010 n'a tenu compte que des subsides octroyés à l'heure actuelle. De ce fait, comme annoncé lors de l'assemblée générale de juin 2009, les activités du centre de formation sont prévues jusqu'au 30 juin 2010, étant entendu qu'elles sont financées sur fonds propres.

Chaque département sera contacté dans le cadre de l'établissement du budget et des contacts bilatéraux avec les responsables des départements **auront lieu** avant de finaliser le budget

Le trésorier général attire l'attention des membres du conseil d'administration sur l'éventualité d'une indexation négative (0,66% de diminution par rapport à juillet 2008). Une proposition sera transmise à la commission financière.

5. Gestion du personnel

5.1. Fonctions d'un membre du personnel de Direction

Le dossier est toujours en cours et le conseil d'administration reste dans l'attente d'une réaction à son courrier du 2 octobre 2009.

6. Contrat Mobistar

6.1. Etat des lieux

Le conseil d'administration décide de lancer la première vague de l'opération avec +/- 65 candidats actuellement, ce qui entraîne quelques modifications au contrat initial qui seront prises en charge par l'AWBB.

Un nouveau contact sera pris avec les membres des différents CP compte tenu des modalités actuelles de remboursement des notes de frais.

Les nouvelles vagues d'abonnement se feront par paquet de 10.

L'objectif reste inchangé : 200 membres.

Il convient ensuite de définir les différents profils de fonction

7. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

7.1 Plan programme 2010

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier de l'ADEPS et de la réponse du président

7.2. Prise de connaissance de l'ordre du jour de la réunion du CDA SHN du 14 octobre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour de la réunion du 14 octobre 2009

7.3. Application de l'article PA 32

La question n'est pas résolue, il existe des problèmes de 2 types :

- des divergences au niveau des chiffres : à ce sujet, Les CP seront à nouveau contactés pour donner les informations attendues;
- la prise en considération des équipes réserves et spéciales : de nouvelles pistes de réflexion seront envisagées pour la saison à venir.

7.4. Dossier homologation CP BBW

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du dossier du CP BBW. Ils approuvent la décision du Comité provincial de BBW.

7.5. Approbation des Play-off dans le province du Hainaut

Les membres du Conseil d'administration approuvent les modifications apportées par le Comité provincial **du Hainaut**.

Un courrier sera adressé au comité provincial

7.6. Approbation des Play-off dans la province de BBW

Les membres du Conseil d'administration approuvent les modifications apportées par le Comité provincial de BBW moyennant une adaptation : ce n'est que si la province compte deux montants que le vainqueur des play-offs peut accéder à l'échelon régional.

Un courrier sera adressé au comité provincial

7.7. Demande de dérogation aux catégories d'âge

Le conseil d'administration souhaite un complément d'ordre médical avant de se prononcer. Ils désignent J.Nivarlet pour suivre le dossier.

Un courrier sera adressé au club.

7.8 Application article PJ65 bis

Le Conseil d'administration prend connaissance d'un dossier dans lequel un joueur a été barré des listes de membres de son club et dont le club réclame par la suite le paiement de sa cotisation.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité que dès qu'un club raye un membre de sa liste de membres, il renonce irrévocablement à ses droits sur ledit membre en ce qui concerne le paiement de la cotisation.

De ce fait, le membre ne peut être suspendu pour non-paiement de cotisation.

8. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1. Dossier J. Michel

Les membres du conseil d'administration reprennent le dossier après avoir acté la décision de la commission législative du 14 octobre 2009 suivant laquelle *« elle s'avoue incompétente pour rendre un avis sur la candidature d'une personne. Elle estime que son rôle est uniquement de débattre de la validité statutaire de cette candidature, ce qu'elle confirme. »*

Attendu que par 2 fois, une commission visée par l'article PJ 4 a rendu un avis favorable sur la candidature de Mr J. Michel ;

Attendu que le groupement des parlementaires du Luxembourg a proposé **Mr J. Michel** comme membre d'un organe judiciaire de l'AWBB ;

Attendu qu'aucun fait objectivable pouvant être mis à charge de Mr J. Michel n'a été porté à la connaissance du conseil d'administration par écrit ;

Attendu que la mutation ordinaire de Mr J. Michel dans le courant du mois de mai 2009 élude toute question relative à la validité de la candidature ;

Attendu qu'il est de la responsabilité de conseil d'administration d'assurer le bon fonctionnement des organes judiciaires (voir point 8.2.) ;

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Michel en tant que membre de la chambre d'appel pour la saison 2009-2010 à dater de la publication de la décision.

Un courrier en ce sens sera adressé à l'intéressé et au Conseil d'appel

Les membres du conseil d'administration s'accordent aussi pour présenter une proposition de modification de l'article PJ 4.

8.2. Nomination d'un membre ad hoc au conseil d'appel

Conformément à l'Art PJ 14 du R.O.I, le procureur régional a nommé Monsieur Simon DIERGE (CD NAMUR) comme membre Ad Hoc afin de siéger à la Chambre d'Appel du 17.10.09.

Le conseil d'administration confirme à l'unanimité la nomination de Monsieur Dierge

9. Enquête clubs

9.1. Les membres du conseil établissent les questions pour l'enquête clubs

9.2. Modalités de l'enquête clubs

L'enquête sera lancée par la newsletter du 24 octobre 2009 et les réponses sont attendues pour le 13 novembre 2009.

10. Rapport du Secrétaire- général

10.1. Dossier cartes de membres

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé par le secrétaire-général au fournisseur.

10.2. Vade-mecum du secrétaire

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du vade-mecum rédigé par le secrétaire-général avec l'aide de Mr Guy Martin.

Ils tiennent à les remercier vivement pour le travail fourni. Une dernière lecture par les membres du conseil d'administration sera réalisée avant diffusion dans le courant de la semaine du 26 octobre 2009.

11. Rapport du Trésorier général

11.1. Liste des clubs en retard de paiement

Le trésorier général donne la liste des clubs en défaut de paiement à la date du 19 octobre 2009.

11.2. La facturation des clubs bis

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier dans lequel un club pose des questions relatives à la facturation des clubs possédant un matricule bis. **Après** avoir entendu le rapport du trésorier général, ils décident à l'unanimité que :

- a) Redevance Informatisation et communication

La redevance « Informatisation et Communication » est fixée à 70.30 €. Cette redevance constitue en quelque sorte le prix de l'abonnement du club au service Extranet de l'AWBB.

Un secrétaire (ou un correspondant officiel) = une redevance.

Dans le cas où un club compte un secrétaire ou correspondant officiel, une redevance sera perçue.

- b) Cotisation club

La cotisation annuelle d'un club est fixée à 25.50 €. L'article PF 11 dit : « chaque club paie une cotisation annuelle ». L'article PA 75bis dit : « chaque club peut être composé de deux sections ».

De ce fait il s'agit bien d'un seul club et donc une seule cotisation annuelle sera perçue.

Un courrier en ce sens sera adressé au club concerné.

11.3. Contestation des factures par le club de Jesyl.

Après examen du courrier adressé au secrétariat général, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité que le club qui déclare forfait général avant le début de la compétition ne devra pas payer la licence collective.

12. Rapports des différents départements

12.1. Département Formation entraîneurs

12.1.1. Programme des cours 2009 -2010

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le programme décentralisé des cours proposé par le département.

Il sera publié sur le site sans délai.

12.2. Département Arbitrage

12.2.1 Ordre du jour de la réunion du 22 octobre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

12.2.2 Désignations des arbitres lors des matches de coupe de Belgique

Les membres du conseil d'administration confirment la position défendue par le président au conseil d'administration de la FRBB suivant laquelle les matches des 1/8 de finales MM **pourraient** utilement être dirigés par un arbitre de la BLB et un arbitre de division 2.

12.2.3. Désignation des arbitres pour le challenge Espoirs dames

Sur proposition du président, les membres du conseil d'administration décident que les frais d'arbitrage du premier challenge espoirs seront pris en charge par l'AWBB. Le **tarif** sera **celui** de la R 1 dames.

12.2.4. Tarif des rencontres scolaires et universitaires

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions du département :

Principes

Catégories : celles-ci tiennent compte des niveaux d'enseignement : primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur et universitaire.

Primaire
 Secondaire jusque 16 ans
 secondaire plus de 16 ans
 universitaire (qualifications)
 Universitaire (finales)

Garçons	Filles
€ 12,00	€ 12,00
€ 13,00	€ 13,00
€ 18,00	€ 18,00
€ 25,00	€ 20,00
€ 28,00	€ 24,00

Rencontre avec arrêts.

L'indemnité se calcule de la façon suivante :

Indemnité pour la rencontre = X fois Y/40

X = indemnité pour cette rencontre (voir tableau ci-dessus)

Y = temps de jeu total pour cette rencontre

Exemple

Une rencontre secondaire (plus de 16 ans), temps de jeu : 4 x 8 minutes

Indemnité de la rencontre : 18 € x 32/40 = 14,40 €

On arrondit à l'unité, donc 14,00 €

Rencontre sans arrêts

Une rencontre normale dure 1h30 (90 minutes)

Pour les rencontres sans arrêts de chrono on évalue le temps que **l'arbitre reste sur le terrain** et on le compare avec le temps de référence.

Exemple 1.

En secondaire (moins de 16 ans) 2 rencontres de 2 x 10 minutes sans arrêts de chrono. Rencontres programmées à 10h00, 10h30.

Le temps que l'arbitre passe sur le terrain est de 1h00 (60 minutes).

L'indemnité sera donc de : 13,00 € x 60/90 = 8,66 €.

On arrondit à 9,00 €

Exemple 2.

En universitaire hommes (qualification) 2 rencontres de 4 x 10 minutes sans arrêts de chrono. Rencontres programmées à 13h00 et 14h00.

Le temps que l'arbitre passe sur le terrain est de 2h00 (120 minutes)

L'indemnité d'arbitrage sera donc de : 25 € X 120/90 = 33,33 €.

On arrondit à 33,00 €

12.3. Département Informatique

12.3.1. Dossier Infomat : état des lieux

A.Geurten fait rapport de la réunion qu'il a eue avec le responsable d'**Infomat** le 16 octobre 2009.

Le problème des licences techniques a été débattu. L'état du dossier sera communiqué aux comités provinciaux.

Il sera par ailleurs procédé à l'évaluation des différents devis.

12.4. Département Promotion

12.4. 1.Modalités de mise à disposition de matériel aux clubs de l'AWBB

Les principes d'une convention type avec clubs pour les promotions sont établis :

- S'il s'agit d'un club pro, une **contrepartie** sera demandée ;
- S'il s'agit d'un club amateur, une caution sera demandée.

Dans tous les cas, la convention doit être signée avant la mise à disposition

12.5. Département Détection & sélection

12.5.1 Ordre du jour de la réunion du 16 octobre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Les nouveaux équipements seront fournis pour le 15/12/2009 au plus tard.

12.6. Département Médical

M.Collard relève que des contrôles ont eu lieu lors d'entraînements et que le nombre de joueurs contrôlés par rencontre est passé de 6 à 8.

La question du contrôle par un médecin masculin lors des matches féminins sera à nouveau évoquée à la Communauté française.

12.07 Département compétition

F. Charneux fait part des commentaires positifs qui ont accueilli les trois premières éditions de la lettre du secrétaire.

13. Rapports des différentes instances de l'AWBB

13.1. Questions posées par la commission législative le 3 octobre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des questions posées par la commission législative et des réponses données par le président.

13.2. Procès-verbal de la commission législative du 7 octobre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2009.

14. Nouvelles de la FRBB

14.1. Tracé des terrains à partir de la saison 2010 -2011

Les membres du conseil d'administration confirment leur volonté de trouver une solution concertée avec la VBL pour les championnats nationaux (à l'exception de la D 1), régionaux et provinciaux.

15. Divers

- M. Collard informe les membres de la tenue du conseil d'administration **de l' AISF** le 28 octobre 2009
- L Lopez signale la vente de sifflets d'arbitre avec **utilisation non sollicitée du** logo AWBB

Fin de la réunion : 22h50

Jean-Pierre Delchef
Président

Lucien Lopez
Secrétaire -général